

HEXAVIA

FICHE PRODUIT

◆ LE PRODUIT

HEXAVIA est le référentiel des voies de France extraites des données de production de La Poste. Ce référentiel fait l'objet d'une mise à jour continue par les conseillers en fiabilisation du Centre de l'Adresse (CDA) à partir des délibérations prises en mairies et des remontées d'informations du réseau postal signalant les changements d'appellation ou les créations de voie.

HEXAVIA contient plus de 2,8 Millions de voies et 7 000 autres appellations des 35 357 communes de France. Les voies présentes dans le fichier sont les appellations officielles des voiries dénommées par les mairies, les appellations d'usage pour les éléments de voirie non dénommés (cas des hameaux, lieux-dits, routes nationales, résidences, lotissements...), et les voies synonymes.

◆ L'OFFRE

HEXAVIA est disponible pour contrôler les libellés de voies de vos adresses sur la France entière et Monaco (hors collectivités d'Outre-Mer).

HEXAVIA est proposé selon les règles de normalisation décrites dans la norme NF Z10-011 (38 caractères par ligne).

HEXAVIA est produit tous les mois en version complète et mise à jour.

◆ LE PRINCIPE

HEXAVIA permet le contrôle adresse de la ligne 4 (libellé de voie) et de la ligne 6 (code postal et libellé Ligne 6).

Il permet également le contrôle de la ligne 4 et de la Ligne 5 + Ligne 6 (cas d'ancienne commune ou de lieu-dit).

Les codes postaux sont uniquement les codes postaux de type « ménage ».

Les principaux cas de rédaction d'adresse sont :

Adresse dans une commune avec un seul code postal

Ligne 4 : Libellé de la voie de la commune

Ligne 6 : Code Postal et libellé Ligne 6 de la commune

Adresse dans une commune ayant plusieurs codes postaux

Ligne 4 : Libellé de la voie de la commune

Ligne 6 : Code Postal de la voie et libellé Ligne 6 de la commune

Adresse dans une ancienne commune ou un lieu-dit :

Ligne 4 : Libellé de la voie du lieu-dit ou de l'ancienne commune

Ligne 5 : Libellé du lieu-dit ou de l'ancienne commune

Ligne 6 : Code Postal de la voie et libellé acheminement de la commune
 Voie ayant changé d'appellation :
 Ligne 4 : Remplacer l'ancienne appellation par la nouvelle

Voie ayant plusieurs codes postaux :
 Ligne 6 : Code Postal de la portion de voie délimitée par ses bornes

◆ **LES FICHIERS**

Chaque fichier a les caractéristiques suivantes :

- volume d'environ 350 Mo
- enregistrements de taille fixe, de longueur 168 caractères (hors caractères de fin de ligne et de fin de fichier).

Chaque fichier contient 4 types d'enregistrement :

- l'article logique «préfixe» (entête du fichier)
- l'article logique «localité» (commune et lieux-dits)
- l'article logique «voie»
- l'article logique «voie synonyme»

Critères de tri des articles Localité, Voie et Voie Synonyme :
 Code INSEE, Matricule Voie, Matricule Voie Synonyme.

1. Article logique « préfixe »

Zone	Description	Taille	Position	Type	Valeurs
1	Date de création	10	1	Date	jj/mm/aaaa
2	Libellé fichier	22	11	Alphanumérique	©LA POSTE HEXAVIA
3	Format fichier	136	33	Alphanumérique	COMPLET 38 / MISE A JOUR 38
	Longueur totale	168			

2. Article logique « localité » (commune et lieu-dit)

Zone	Description	Taille	Position	Type	Valeur
1*	Type d'enregistrement	1	1	Alphanumérique	L
2*	Identifiant adresse ligne 6 ou ligne 5/ligne 6	6	2	Alphanumérique	
3	Code INSEE de la commune	5	8	Alphanumérique	
4	Réservé	16	13		
5	Libellé de la commune	38	29	Alphanumérique	
6	Code INSEE de la commune globale	5	67	Numérique	<i>facultatif</i>
7	Indicateur de pluri-distribution	1	72	Numérique	0 ou 1
8	Libellé de la ligne 5	38	73	Alphanumérique	
9	Indicateur commune ROUDIS	1	111	Numérique	0 ou 1
10	Code Postal	5	112	Numérique	
11	Libellé de la ligne 6	32	117	Alphanumérique	
12	Code INSEE ancienne commune	5	149	Alphanumérique	<i>facultatif</i>
13	Code de mise à jour	1	154	Alphanumérique	C, M ou S ou espace
14	Réservé	14	155		

* Clé de mise à jour : zone1, zone 2

3. Article logique « voie »

Zone	Description	Taille	Position	Type	Valeur
1*	Type d'enregistrement	1	1	Alphanumérique	V
2*	Identifiant adresse ligne 6 ou ligne 5/ligne 6	6	2	Alphanumérique	
3	Code INSEE de la commune	5	8	Alphanumérique	
4*	Matricule voie	8	13	Numérique	
5	Réservé	20	21		
6	Dernier élément de la voie	20	41	Alphanumérique	
7	Libellé de voie	32	61	Alphanumérique	
8	Type de voie abrégé	4	93	Alphanumérique	<i>facultatif</i>
9	Descripteur libellé de voie	10	97	Alphanumérique	
10	Indicateur standardisation	1	107	Numérique	0 ou 1
11	Indicateur de voie scindée	1	108	Numérique	0 ou 1
12	Indicateur voie homonyme	1	109	Numérique	0 ou 1
13	Code Postal	5	110	Numérique	
14	Borne impaire inférieure	4	115	Numérique	
15	Extension abrégée	1	119	Alphanumérique	<i>facultatif</i>
16	Réservé	1	120		
17	Borne impaire supérieure	4	121	Numérique	
18	Extension abrégée	1	125	Alphanumérique	<i>facultatif</i>
19	Réservé	1	126		
20	Borne paire inférieure	4	127	Numérique	
21	Extension abrégée	1	131	Alphanumérique	<i>facultatif</i>
22	Réservé	1	132		
23	Borne paire supérieure	4	133	Numérique	
24	Extension abrégée	1	137	Alphanumérique	<i>facultatif</i>
25	Matricule ROUDIS	5	138	Numérique	<i>facultatif</i>
26	Réservé	5	143		
27	Code de mise à jour	1	148	Alphanumérique	C, M ou S ou espace
28	Réservé	20	149		

* Clé de mise à jour : zone1, zone 2, zone 4

4. Article logique « voie synonyme »

Zone	Description	Taille	Position	Type	Valeur
1*	Type d'enregistrement	1	1	Alphanumérique	W
2	Réservé	6	2		
3	Code INSEE de la commune	5	8	Alphanumérique	
4*	Matricule voie	8	13	Numérique	
5*	Matricule voie synonyme	8	21	Numérique	
6	Réservé	12	29		
7	Dernier élément de la voie synonyme	20	41	Alphanumérique	
8	Libellé de voie synonyme	32	61	Alphanumérique	
9	Type de voie synonyme abrégé	4	93	Alphanumérique	<i>facultatif</i>
10	Descripteur libellé de voie synonyme	10	97	Alphanumérique	
11	Indicateur standardisation	1	107	Numérique	0 ou 1
12	Réservé	5	108		
13	Code de mise à jour	1	113	Alphanumérique	C, M ou S ou espace
14	Type d'appellation	1	114	Numérique	1, 2, 3 ou 4
15	Réservé	54	115		

* Clé de mise à jour : zone1, zone 4, zone 5

◆ **LES DONNEES**

IDENTIFIANT ADRESSE ligne 6 ou ligne 5/ligne 6

L'identifiant est une clé qui permet d'identifier une adresse composée d'une ligne 6 (code postal et libellé acheminement) ou une adresse composée d'une ligne 5 (généralement un lieu-dit) et d'une ligne 6.

L'identifiant adresse est utilisé pour différencier deux voies homonymes ayant le même code postal au sein d'une même commune. Il sert également à contrôler et valider l'écriture du couple Ligne 5 / Ligne 6.

Il ne doit pas être utilisé pour créer ou supprimer un lien entre la Ligne 4 et la Ligne 5.

CODE INSEE DE LA COMMUNE

Il s'agit du code INSEE de la commune ou de l'arrondissement (pour Paris, Lyon et Marseille) à laquelle est rattachée la voie et portant cette adresse ligne 6 ou ligne 5/ligne 6.

LIBELLE DE LA COMMUNE

Il s'agit du libellé standardisé de la commune selon les normes de l'adressage postal.

CODE INSEE DE LA COMMUNE GLOBALE

Il s'agit du code INSEE des 3 communes à arrondissement (Paris, Lyon et Marseille).

INDICATEUR DE PLURIDISTRIBUTION

1 = Commune avec plusieurs codes postaux ménages (sinon 0), que cette commune ait des adresses avec ou sans ligne 5.

Cet indicateur permet, lorsque la commune est pluri-distribuée, de faire le contrôle de la validité du code postal au niveau de la voie ou des bornes des portions de la voie.

INDICATEUR DE COMMUNE ROUDIS :

Cette zone permet de préciser si la commune est dans le fichier ROUDIS.

1 = Commune dans ROUDIS

0 = Commune absente de ROUDIS

CODE POSTAL

Code postal en ligne 6 de type « ménage ».

LIBELLE LIGNE 6 :

Libellé positionné en ligne 6 et standardisé selon les normes postales.

CODE INSEE ANCIENNE COMMUNE

- Cas général : cette donnée n'est pas remplie.
- Cas des communes déclassées : il s'agit du code INSEE de l'ancienne commune déclassée indiquée dans le libellé ligne 5.
- Cas des communes associées (exceptions de LOMME et HELLEMES LILLE) : il s'agit du code INSEE de la commune associée indiquée en Ligne 6.

MATRICULE DE LA VOIE :

Ce matricule identifie de manière unique la voie. Il est directement issu du Référentiel de Production de La Poste.

DERNIER ELEMENT DE LA VOIE :

Il s'agit de la dernière suite de caractères alphanumériques présents dans le libellé de la voie.

LIBELLE DE VOIE :

Il est constitué du type de voie (rue, avenue, boulevard...) et du nom de la voie. Il apparaît 'in extenso' s'il est inférieur à 32 caractères.

Exemple :

- AVENUE DE LA PAIX

Ou abrégé conformément aux règles décrites dans la norme AFNOR précitée :

Exemple :

- BOULEVARD DU MARECHAL JEAN DE LATTRE DE TASSIGNY (48 caractères) qui devient
BD MAL J DE LATTRE DE TASSIGNY (30 caractères)

Certaines voies ne comportent pas de type de voie.

Exemple :

- LA CANEBIERE

TYPE DE VOIE ABREGE :

Le type de voie est le premier mot ou groupe de mots du libellé de la voie. Il peut être simple (RUE) ou composé (GRAND RUE).

Les abréviations sont celles retenues par la norme NF Z10-011 de janvier 2013.

Cette zone n'est renseignée que pour la vingtaine de types de voie abrégés.

DESCRIPTEUR DU LIBELLE DE VOIE :

Il s'agit de la codification de chaque mot du libellé de la voie. Cette codification qui s'appuie sur la classification des mots composant le libellé de voie permet de faciliter la normalisation du libellé de la voie. Il est renseigné si la voie a été standardisée.

Il existe 7 codes possibles :

- V (type de voie),
- T (titres),
- C (chiffres),
- P (prénoms),
- A (articles),
- E (extensions),
- N (noms).

Exemple :

- RUE (V) DU (A) PROFESSEUR (T) JEAN (P) PAUL (P) LANGEVIN (N) SUPERIEURE (E)

INDICATEUR DE STANDARDISATION :

Il permet d'indiquer si la voie ou la voie synonyme a été abrégée. Un libellé abrégé est un libellé ramené au nombre de caractères disponibles pour écrire ce libellé sur la ligne de l'adresse (soit 32 caractères).

1 = le libellé est abrégé, c'est-à-dire que le libellé de la voie in extenso dépasse les 32 caractères autorisés et qu'il a été abrégé.

0 = le libellé est inférieur ou égal à 32 caractères et ne nécessite pas d'abréviations.

INDICATEUR DE SCINDAGE :

Une voie est dite scindée si elle est desservie par plusieurs codes postaux. Dans ce cas, les bornes paires et/ou impaires sont mentionnées pour chaque portion de voie si la voie est numérotée.

1 = la voie est scindée

0 = la voie n'est pas scindée

INDICATEUR DE VOIE HOMONYME :

1 = il s'agit d'une voie portant un libellé de voie existant au moins une autre fois dans la commune, également comme libellé de référence, et sur une voie géographiquement distincte ayant le même code postal (sinon 0). Cet indicateur est utilisé pour différencier une voie présente dans la commune de celle(s) d'un ou plusieurs lieux-dits rattachés à cette commune. Ces voies sont différenciées via l'identifiant adresse L5/L6.

BORNE IMPAIRE INFÉRIEURE :

Figure dans cette zone le numéro impair inférieur de la portion de voie scindée.
Si la voie est non scindée, cette valeur est à « 0000 ».

BORNE IMPAIRE SUPÉRIEURE :

Figure dans cette zone le numéro impair supérieur de la portion de voie scindée.
Si la voie est non scindée, cette valeur est à « 0000 ».

BORNE PAIRE INFÉRIEURE :

Figure dans cette zone le numéro pair inférieur de la portion de voie scindée.
Si la voie est non scindée, cette valeur est à « 0000 ».

BORNE PAIRE SUPÉRIEURE :

Figure dans cette zone le numéro pair supérieur de la portion de voie scindée.
Si la voie est non scindée, cette valeur est à « 0000 ».

EXTENSION ABREGÉE:

L'extension de numéro, appelée parfois indice de répétition, est une des caractéristiques d'un point géographique. Elle complète le numéro dans la voie par un caractère alphabétique.

L'extension de numéro peut être :

- soit l'abréviation de Bis, Ter, Quater, Quinquies (B, T, Q, C) ;
- soit une lettre A, B, C, D,... lorsque ce caractère complète le numéro de voirie.

MATRICULE ROUDIS :

Cette zone, portée par les voies de référence, permet de faire le lien avec le fichier ROUDIS pour le routage Presse.

Elle prend la valeur « 0 » si la voie de référence est absente de Roudis.

TYPE D'APPELLATION :

Cet indicateur permet d'identifier les autres appellations synonymes de la voie.

1 = ancienne appellation : la voie a changé de nom.

2 = appellation locale : cette appellation non officielle est d'usage courant.

3 = ligne 3 (nouvelle valeur) : l'ensemble immobilier a maintenant des voies dénommées. Il est conservé en synonyme de la voie pour permettre la correction d'adresse, mais est également géré dans le référentiel des lignes 3 rattaché à la voie de référence (HEXALIGNE3).

4 = lieu-dit (nouvelle valeur) : le lieu-dit est renommé en plusieurs voies, chacune ayant le nom du lieu-dit en synonyme, sous un matricule spécifique à chacune des voies. Si ce lieu-dit apparaît en ligne 4 d'une adresse, il ne faut pas le descendre en ligne 5 mais bien le laisser sur la ligne 4. Cette indication permet d'alerter les outils de traitement batch RNVP qu'il s'agit d'une donnée obsolète.

Remarque :

Les synonymes restent tous identifiés sous le code Type d'enregistrement « W ».

CODE DE MISE A JOUR :

- s'il s'agit d'une création d'un enregistrement, le code sera C.
- s'il s'agit d'une modification d'un enregistrement, le code sera M.
- s'il s'agit d'une suppression d'un enregistrement, le code sera S.

◆ PRODUITS COMPLEMENTAIRES

- Gamme Validation Adresse

HEXAPOSTE : référentiel des codes postaux et codes CEDEX
HEXACLE : référentiel des numéros dans les voies
HEXALIGNE3 : référentiel des compléments d'adresse
CEDEXA : référentiel des adresses CEDEX des entreprises
HEXACLE GEOLOCALISE : référentiel des adresses géocodées

- Gamme Routage Presse

ROUDIS : indicatifs de distribution pour le routage de la Presse
ROUTAGE Presse : centralisateurs pour le routage de la Presse
ROUTAGE International : bureaux d'échange pour le routage international de la Presse

◆ CONTACTS

Service clients / SAV : SNA Libourne

Tél : 05 57 55 29 30

Mail : serviceclients.sna@laposte.fr

Normalisation : AFNOR

Tél : 01 41 62 76 44

Site : www.afnor.fr

Amabis :

31 AVENUE DU GENERAL LECLERC
92340 BOURG-LA-REINE

Direction commerciale :

Tél : 01 45 36 45 00

e-mail : amabis@amabis.com

Internet : www.amabis.com